

GERS  
 COMMUNE  
 BOUZON GELLENAVE

CERTIFICAT DE CONFORMITE  
 DELIVRE AU NOM DE L'ETAT

Dossier no : PC06389N0002

Délivré le : 08-04-89

Adresse des travaux :

SERVICE INSTRUCTEUR

LDT SAINT GO

BOUZON GELLENAVE

32290 AIGNAN

EQUIPEMENT DE PLAISANCE

11, RUE DE BARBAT

32160 PLAISANCE DU GERS

TEL : 62.69.30.24

Destinataire :

MR VANDERHAEGEN J.MARIE

SAINT GO

32290 AIGNAN

OBJET : Certificat de Conformité

Le certificat de conformité est **ACCORDE** pour les travaux qui ont fait l'objet du permis de construire dont les références sont rappelées ci-dessus

Le 16.07.89

L'Assistant Technique des T.P.E.,



Guy FLASSAYER

*-DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le bénéficiaire d'un permis qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite).*

*J.P. a.v.*

*S.V. FV*